

CONFÉRENCE INTERNATIONALE

TRAITE DES PERSONNES DANS ET DE L'AFRIQUE

Co-organisée par **Caritas Internationalis** et le **Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en déplacement**

5 septembre 2016 - 7 septembre 2016

Abuja - Nigeria

Accueillie par **CARITAS NIGERIA**

La traite humaine dans le monde maritime

État des choses :

Le monde maritime est un monde globalisé. La navigation commerciale transporte 90% des biens produits dans le monde en les chargeant sur des navires qui traversent en long et en large tous les océans, mers et fleuves imaginables. Ces navires sont gérés par une force de travail de 1,2 million de marins de toute race, nationalité et religion. En 2010, le secteur de la pêche (ce qui comprend la production aquacole) a fourni des moyens de subsistance et un revenu à environ 54,8 millions de personnes, le nombre de navires de pêche étant quant à lui estimé à 4,36 millions (selon les statistiques de la FAO).

Le secteur maritime est gouverné par un système, dénommé Pavillon de complaisance (en anglais *Flag of convenience*, FOC), qui rend très difficile l'identification des réels propriétaires, à cause du nombre de parties intéressées impliquées (affréteurs, agences de recrutement, assureurs, propriétaires du cargo, etc.). Le travail dans le secteur maritime est souvent caractérisé par des salaires inappropriés, des conditions de travail difficiles, une violation fréquente des droits de l'homme et du travail, le travail forcé et la traite humaine. Un grand nombre de personnes employées comme marins ou pêcheurs sont vulnérables et donc potentiellement victimes de la traite humaine. Cela, car leur travail les rend invisibles aux yeux de la société d'où ils viennent, et parce qu'ils ne sont pas connus dans les ports étrangers où leurs navires arrivent.

C'est dans le secteur de la pêche que le problème de la traite à fins de travail forcé est le plus prononcé. Cela est vrai pour plusieurs raisons, parmi lesquelles le fait que les navires de pêche peuvent rester en mer pour de longues périodes de temps (de quelques mois à plusieurs années), et donc les équipes exploitées de ces navires de pêche ont des difficultés, pour ne pas dire sont dans l'impossibilité de faire connaître leur situation problématique.

Beaucoup de migrants internes / transnationaux sont plus facilement victimes de la traite à fins de travail forcé dans le secteur de la pêche parce qu'ils viennent généralement de parties pauvres et sous-développées de leur pays ; ils sont peu scolarisés, voire pas du tout ; ou alors ils ne sont pas conscients des conditions de travail à bord des navires de pêche. Les

principaux facteurs d'incitation sont la pauvreté extrême et le chômage dans leur pays d'origine. Ces personnes deviennent facilement la proie des courtiers et/ou des membres du crime organisé qui, en leur faisant miroiter un travail et un bon salaire, les transportent au-delà des frontières et les embarquent à bord de navires de pêche au milieu de la mer. Ces personnes, sans documents personnels, se retrouvent dans une situation irrégulière car ils sont entrés dans le pays illégalement. Ils ont souvent peur de chercher le secours des autorités locales, car ces dernières sont elles aussi corrompues et complotent souvent avec les trafiquants.

Comme indiqué précédemment, la traite à fins de travail forcé dans le secteur de la pêche ne se limite pas aux pays en voie de développement (comme l'Asie du Sud-est, l'Afrique, p. ex. les pêcheurs indonésiens victimes de la traite qui se sont échoués au Cap ; les enfants aux Ghana employés à la pêche sur le lac Victoria) ; elle est aussi présente et documentée dans des pays tels que le Royaume-Uni, l'Irlande, la Norvège et la Nouvelle-Zélande, ainsi qu'en Amérique latine.

Quels sont les défis actuels tant pour les organisations confessionnelles que pour la communauté internationale ?

Même si la phénomène de la traite et du travail forcé dans le secteur maritime n'est pas récent, il est malheureusement peu connu du grand public. Le principal défi consiste à faire de la sensibilisation à cette question et faire en sorte que plus de gens comprennent le problème de la traite humaine et du travail forcé dans le secteur de la pêche.

En termes de prévention, il est nécessaire d'améliorer la législation pour renforcer les contrôles sur les bateaux de pêche, éduquer les personnes, et prévenir la traite en fournissant d'autres possibilités de subsister.

En termes de protection, il est nécessaire d'identifier, sauver et fournir une aide financière et psychologique sur le long terme aux victimes, afin d'éviter qu'elles se retrouvent dans le même cercle d'exploitation.

En termes de persécution, il est nécessaire de convaincre les victimes de présenter leur cas devant la justice, et d'obtenir suffisamment de preuves pour un procès et pour la condamnation des trafiquants.

Quelles sont les parties prenantes qui travaillent à cette question, et que font-elles (au niveau national, régional et international) ?

Les principales parties prenantes travaillant à cette question sont :

- Les organisations confessionnelles (l'Apostolat de la mer (AOS), l'Association Maritime Chrétienne Internationale (ICMA), qui travaillent généralement à travers des aumôniers et des volontaires dans le monde entier, intervenant en cas d'urgence en fournissant du matériel et en veillant au bien-être spirituel des victimes. Le travail effectué renforce et développe la coopération et la collaboration, à travers un partage de l'information et le développement d'un réseau mondial capable d'intervenir dans différents pays.

- Diverses agences de l'ONU (OIT, UNDOC, INTERPOL, OIM, etc.), qui ont – ces dernières années – démontré un intérêt croissant pour cette question, parce que ce sont des sujets connectés, tels que les activités criminelles en mer, les violations des droits du travail, etc. Depuis là, elles ont travaillé au renforcement du cadre juridique et institutionnel, afin de faire face à ce qui cause tout cela.
- Aussi certaines ONG, dont l'intérêt général se porte sur les questions environnementales, et qui ont commencé à porter l'attention sur la cause des pêcheurs, et à dénoncer les cas de traite, de travail forcé et d'abus.
- Les principaux distributeurs de produits de mer, qui ont suivi les rapports des mass media sur la situation des pêcheurs et sont intervenus, malheureusement plus pour protéger leur image auprès du consommateur qu'autre chose.
- Les mass media et les reporters, qui sont plus intéressés à « l'histoire » qu'à la question de la situation des pêcheurs en général. Bien que certains rapports soient très bien faits et documentés, et aient aidé à « ouvrir les yeux des gens » à cette réalité cachée, malheureusement cet effet ne dure guère longtemps.

Quels sont les résultats des actions mises en œuvre par les organisations confessionnelles et les changements obtenus ?

Vu que le nombre d'organisations confessionnelles impliquées dans la lutte contre la traite humaine en mer reste à ce jour très restreint, les effets de leurs actions sont eux aussi limités.

- Les organisations confessionnelles ont été les premières à révéler au grand jour le vaste et méconnu problème de la traite et du travail forcé dans l'industrie maritime. Maintenant, toujours plus souvent, les personnes et les organisations prennent conscience du problème et de sa complexité, et aimeraient s'impliquer et travailler pour trouver une solution.
- Les gouvernements et les organisations internationales considèrent les organisations confessionnelles comme des partenaires importants dans la lutte contre la traite et le travail forcé dans le monde maritime.

Quels seraient vos recommandations (à Caritas et aux conférences épiscopales, aux congrégations religieuses, aux autres acteurs confessionnels, gouvernements, organes régionaux) en ce qui concerne la mise en œuvre des ODD relatifs, etc. ? Merci d'en fournir trois et de spécifier à qui elles s'adressent.

- Je recommanderais de demander aux Conférences épiscopales (et en particulier celles dont le territoire touche la mer) de mettre en pratique la Lettre apostolique *Motu Proprio Stella Maris*, du pape Jean-Paul II, et de porter l'attention en particulier au soin pastoral des gens de la mer.
- Je recommanderais de demander aux gouvernements, à travers les bonnes autorités (telles que l'État du pavillon, les autorités portuaires, les gardes-côtes, etc.) d'augmenter les inspections sur les bateaux de pêche quand ils sont au port, et de

mettre en œuvre strictement les normes et conventions internationales existantes sur les droits humains et du travail des pêcheurs.

- Je recommanderais que, en tant qu'Église, nous nous associions en partenariat avec d'autres ONG maritimes pour nous faire la voix des pêcheurs, en portant leurs préoccupations et aspirations devant les gouvernements nationaux et les institutions internationales (telles que l'OIT, l'OIM, la FAO), et en faisant pression pour la ratification de la *Convention de l'OIT sur le travail dans la pêche 188*, et la *Recommandation 199*, qui traitent de questions telles que l'âge minimal pour travailler à bord d'un navire de pêche, les normes médicales, les accords de travail, la santé et la sécurité au travail, et la sécurité sociale.
- Je recommanderais que, en tant qu'Église, nous exigeons des entreprises de transformation et de commercialisation des produits de la mer, d'identifier et de choisir des fournisseurs déclarant clairement qu'ils ne consentent pas le travail forcé et la traite humaine. Ces déclarations devraient faire partie de leurs contrats et être conformes aux politiques / directives internationales.

Quelles questions souhaiteriez-vous affronter durant la Conférence ?

Que savez-vous de la traite humaine maritime ?

Qu'est-ce que votre organisation a à offrir en termes de personnes, structures et programmes en ce qui concerne la lutte et l'éradication de la traite humaine maritime dans votre zone ?

Pouvez-vous suggérer une bonne pratique (et la décrire brièvement) ?

L'Apostolat de la mer (AOS), avec son réseau de 350 centres dans le monde entier, est une balise d'espoir pour les marins et pêcheurs dans des situations vulnérables. Les aumôniers et les volontaires de l'AOS effectuent chaque jour des visites sur les navires, accueillent les marins et les pêcheurs dans les Centres Stella Maris, aident les membres d'équipage malades dans les hôpitaux, servent en tant qu'interprètes, écoutent leurs plaintes, font un travail de référence et les aident de toutes les façons possibles.

De déduplicer le projet « *Haven in Harbour* » (un havre au port) dans le cadre du programme « *Prevention of and against Crime (ISEC) - Trafficking in Human Beings* » (prévention de et contre le crime – traite des êtres humains), en identifiant le port comme étant un espace de transit non seulement pour les marins, les pêcheurs, les passagers et les travailleurs du port, mais aussi pour les éventuelles victimes de la traite. Il pourrait être intéressant d'explorer les possibilités de développement de cours de formation pour le personnel du port, afin qu'il soit en mesure de détecter les éventuels cas de traite et/ou de travail forcé.

Vos suggestions pour une stratégie de prévention commune des organisations confessionnelles ?

- Le réseautage
- Le partage d'information